

Mise en œuvre et modalités du retrait obligatoire portant sur les actions Gemplus

Amsterdam, le 8 janvier 2007 - Gemalto N.V. (« **Gemalto** ») annonce sa décision de mettre en œuvre, dans le prolongement de l'offre publique d'échange (l'« **Offre** ») initiée par Gemalto sur Gemplus International S.A. (« **Gemplus** »), un retrait obligatoire portant sur les actions de Gemplus non détenues par Gemalto, conformément au droit luxembourgeois applicable.

Comme indiqué dans le communiqué de presse de Gemalto en date du 2 novembre 2006 relatif à la clôture de l'Offre et au rachat obligatoire¹, Gemalto propose aux actionnaires de Gemplus, à titre de contrepartie dans le cadre du retrait obligatoire, la même alternative en titres ou en espèces que celle proposée dans le cadre du rachat obligatoire, soit respectivement 2 actions Gemalto pour 25 actions Gemplus ou 1,30 € par action Gemplus.

Conformément à la demande de la Commission de Surveillance du Secteur Financier luxembourgeoise (la « **CSSF** »), les actionnaires de Gemplus disposent d'un délai de réflexion de 14 jours de négociation à compter de la date des présentes, soit jusqu'au 26 janvier 2007 inclus, pour indiquer leur choix entre la contrepartie en titres et en espèces mentionnée ci-dessus. Les actionnaires de Gemplus qui ne se seront pas manifestés ou qui n'auront pas exprimé leur choix seront considérés comme ayant opté pour la contrepartie en espèces de 1,30 € par action Gemplus.

Deutsche Bank AG, succursale de Paris, garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par Gemalto dans le cadre du retrait obligatoire.

Il est précisé que les actionnaires de Gemplus pourront également, jusqu'au 23 janvier 2007 inclus, continuer à exercer leur droit de rachat obligatoire selon les modalités décrites dans le communiqué de presse de Gemalto en date du 2 novembre 2006 mentionné ci-dessus. Les actionnaires de Gemplus souhaitant opter pour la contrepartie en titres de 2 actions Gemalto pour 25 actions Gemplus ou la contrepartie en espèces de 1,30 € par action Gemplus après le 23 janvier 2007, et au plus tard le 26 janvier 2007, devront indiquer leur choix conformément aux termes et conditions du retrait obligatoire mentionnés dans le présent communiqué de presse.

Afin d'exercer leur choix entre la contrepartie en titres et en espèces dans le cadre du retrait obligatoire, les détenteurs d'*American depositary shares* (« **ADS** ») devront remettre leurs ADS ainsi que des instructions adéquates à Mellon Investor Services LLC dans les délais requis. Les détenteurs d'ADS recevront les instructions appropriées de Mellon Investor Services LLC ou peuvent contacter ces derniers aux adresse et numéro de téléphone indiqués ci-après concernant la procédure applicable aux ADS.

¹ Ce communiqué est disponible sur les sites Internet de Gemalto (www.gemalto.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Il est précisé que la possibilité d'émettre des actions Gemalto dans le cadre du retrait obligatoire n'est pas valide dans tout Etat des Etats-Unis d'Amérique dans lequel le retrait obligatoire et l'échange en résultant visant les actions Gemplus ne seraient pas conformes à la réglementation.

Le retrait obligatoire sera accompagné de la radiation, le 29 janvier 2007, des actions Gemplus de l'Eurolist d'Euronext Paris S.A. et des ADS Gemplus du Nasdaq Global Select Market.

Les conditions et modalités de la procédure de retrait obligatoire sont décrites plus précisément dans un communiqué de presse en date du 8 janvier 2007 disponible sur les sites Internet de Gemalto (www.gemalto.com), de Gemplus (www.gemplus.com) et de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») (www.amf-france.org).

Un avis précisant les modalités de mise en œuvre du retrait obligatoire et de la radiation des actions Gemplus de l'Eurolist d'Euronext Paris S.A. sera publié par Euronext Paris S.A.

L'Offre a fait l'objet d'une note d'information conjointe sur laquelle l'AMF a apposé le visa n° 06-252 en date du 6 juillet 2006. Des exemplaires de la note d'information et des documents qui y sont incorporés par référence, à savoir deux prospectus d'admission d'actions Gemalto approuvés par l'autorité néerlandaise des marchés financiers (*Autoriteit Financiële Markten*) le 30 juin 2006 ayant fait l'objet de certificats d'approbation reçus par l'AMF à cette même date sont disponibles sur les sites Internet de Gemalto (www.gemalto.com), de Gemplus (www.gemplus.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sans frais sur simple demande auprès de : Gemalto N.V. : Koningsgracht Gebouw 1, Joop Geesinkweg 541-542, 1096 AX Amsterdam, Pays-Bas ; Axalto International S.A.S., filiale française de Gemalto : 6 rue de la Verrerie, 92190 Meudon, France ; Gemplus International S.A. : 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg ; Deutsche Bank AG, succursale de Paris : 3 avenue de Friedland, 75008 Paris, France. Les investisseurs résidant aux Etats-Unis d'Amérique peuvent obtenir une copie de la documentation les concernant en contactant Mellon Investor Services LLC, US Exchange Agent : 480 Washington Boulevard, Attn : Information Agent Group, AIM # 074-2800, Jersey City, New Jersey 07310, Etats-Unis d'Amérique, ou au numéro de téléphone suivant : +1 866 768 4951.

Il est fortement recommandé aux porteurs d'actions Gemplus de prendre connaissance de la note d'information, des communiqués de presse Gemalto détaillés en dates du 2 novembre 2006 et du 8 janvier 2007 mentionnés ci-dessus et des autres documents d'information, ainsi que de tout avenant ou ajout à ces documents, relatifs au rapprochement industriel entre Gemalto et Gemplus dans la mesure où ceux-ci contiennent des informations importantes.

CONTACTS

Stéphane Bisseuil
Relations Investisseurs
Tél. : +33.1.55.01.50.97
E-mail : stephane.bisseuil@gemalto.com

Rémi Calvet
Senior Vice President Corporate Communications
Tél. : +33.6.22.72.81.58
E-mail : remi.calvet@gemalto.com

FINEO
Relations Investisseurs
Tél.: +33.1.56.33.32.31
E-mail: gemalto@fineo.com
Bernard Vanthournout

Stéphanie Ouadjed
Gemplus International S.A.
Tél. : +352.26.005.227
E-mail: stephanie.ouadjed@gemalto.com

HSBC France
Avenue Robert Schuman
BP 2704
F-51051 Reims Cedex
Email : bernard.vanthournout@hsbc.fr
Tél.: +33.3.26.09.86.02
Mobile : +33.6.86.28.47.24

Emmanuelle Saby
Media
Tél. : +33.1.55.01.57.27
E-mail : emmanuelle.saby@gemalto.com

INFORMATION IMPORTANTE

Les actions Gemalto qui ont été émises dans le cadre de l'Offre, et qui le seront dans le cadre du retrait obligatoire, n'ont pas été (et il n'est pas prévu qu'elles soient) enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, (le « Securities Act ») et ne peuvent être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique autrement que sous le couvert d'une exemption. Les actions Gemalto proposées aux Etats-Unis d'Amérique dans le cadre de l'Offre et du retrait obligatoire l'ont été et le sont conformément à une exemption à l'obligation d'enregistrement prévue par le Securities Act.

L'Offre et le retrait obligatoire concernent des titres d'un émetteur qui n'est pas une société régie par le droit américain et sont soumises aux dispositions d'une nation étrangère qui sont différentes de celles en vigueur aux Etats-Unis d'Amérique. Les états financiers présentés ont été préparés conformément à des principes comptables généralement admis hors des Etats-Unis d'Amérique qui peuvent ne pas être directement comparables aux principes comptables généralement admis aux Etats-Unis d'Amérique.

Il pourrait être difficile pour un investisseur de faire valoir ses droits ou réclamations qui pourraient naître en vertu de la législation américaine relative aux valeurs mobilières dans la mesure où Gemalto et Gemplus ont leur siège social en dehors des Etats-Unis d'Amérique et que tout ou partie de leurs administrateurs ou dirigeants ne sont pas des résidents américains. Un investisseur pourrait ne pas être en mesure de poursuivre une société non américaine ou ses dirigeants ou administrateurs devant une Cour étrangère sur la base d'une violation de la législation américaine relative aux valeurs mobilières. De même, un investisseur pourrait ne pas être en mesure de forcer une société non américaine ou ses filiales à se soumettre à une décision d'un tribunal américain.

L'Offre et le retrait obligatoire ne sont pas faits (et il n'est pas envisagé qu'ils le soient), directement ou indirectement, en ou vers le Royaume-Uni, l'Italie, les Pays-Bas, le Canada ou le Japon ou dans un pays quel qu'il soit où une telle offre serait illégale en vertu de la réglementation applicable dans ce pays. Toute personne qui viendrait à détenir une copie de ce document est appelée à se renseigner et à suivre les restrictions qui lui sont éventuellement applicables.

A propos de Gemalto

Gemalto (Euronext NL 0000400653 GTO) est un leader de la sécurité numérique avec un chiffre d'affaires pro forma 2005 de 1,7 Md€, des opérations dans quelque 100 pays et 11.000 salariés dont 1.500 ingénieurs de Recherche & Développement.

Dans un monde où la révolution numérique transforme de plus en plus notre vie quotidienne, les solutions de Gemalto sont conçues pour rendre les interactions numériques personnelles plus conviviales, plus sûres et plus agréables.

Gemalto propose des solutions de sécurité numérique intégrées, depuis le développement de logiciels jusqu'à la création et la fabrication d'outils de sécurité numérique comme les cartes à puce, cartes SIM, passeports électroniques ou tokens ou encore la gestion et le déploiement de services pour ses clients.

Nos produits et services sont utilisés par plus d'un milliard de personnes à travers le monde pour diverses applications, notamment dans les télécommunications, les services financiers, les administrations, la gestion des identités, le contenu multimédia, la gestion des droits numériques, la sécurité informatique et les transports en commun.

Parce que l'utilisation de ses logiciels et dispositifs sécurisés augmente avec le nombre de personnes qui interagissent dans le monde numérique, Gemalto est aujourd'hui idéalement positionné pour croître dans les années à venir.

Gemalto est issu du rapprochement en juin 2006 entre Axalto et Gemplus.

Pour plus d'informations, visitez notre site internet www.gemalto.com.